

CIBC Déclaration sur le Programme en matière de sanctions et de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes de la Banque CIBC

La Banque Canadienne Impériale de Commerce et ses filiales en propriété exclusive ou sociétés contrôlées (collectivement la « Banque CIBC » ou la « Banque ») s'engagent à respecter toutes les exigences réglementaires applicables en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et de financement des activités terroristes (LBA/LFAT) et de sanctions pour protéger la banque, les actionnaires et les clients contre les risques liés au blanchiment d'argent, au financement des activités terroristes et aux sanctions. La Banque CIBC a nommé un chef, Lutte contre le blanchiment d'argent (CLBA), qui relève de la haute direction et du conseil d'administration pour l'établissement et le maintien des programmes en matière de sanctions et de lutte contre le blanchiment d'argent et de financement des activités terroristes (LBA/LFAT) de l'entreprise.

Les programmes en matière de sanctions et de LBA/LFAT de la Banque CIBC sont mis en œuvre par le Groupe de lutte contre le blanchiment d'argent CIBC, qui est composé d'experts en la matière qui s'appuient sur des analyses, une technologie novatrice et leur expertise professionnelle pour détecter et prévenir les risques liés au blanchiment d'argent, au financement des activités terroristes et aux sanctions.

Les programmes en matière de sanctions et de LBA/LFAT de la Banque CIBC comprennent les piliers suivants :

Gouvernance et surveillance

La haute direction et le conseil d'administration de la Banque CIBC assurent la surveillance des programmes de LBA/LFAT et de sanctions. La haute direction est responsable de la surveillance efficace des programmes en fournissant une orientation et une gestion de l'ensemble des risques liés au blanchiment d'argent, au financement des activités terroristes et aux sanctions à la banque. En « donnant le ton au sommet » à l'appui d'une culture de gestion de la conformité aux sanctions et à la LBA/LFAT, la haute direction donne l'assurance qu'il existe des ressources permettant de mettre en œuvre et de maintenir de solides contrôles en matière de LBA/LFAT et de sanctions.

Politiques et procédures

La Banque CIBC tient à jour des politiques et des procédures documentées qui énoncent les attentes et les exigences qui contribuent à se conformer aux obligations juridiques et réglementaires applicables dans les régions où elle exerce ses activités.

Évaluation du risque

La Banque CIBC tient à jour un programme d'évaluation des risques et des contrôles, qui est essentiel pour repérer les risques liés au blanchiment d'argent, au financement des activités terroristes et aux sanctions, et pour contribuer à assurer la mise en place de contrôles d'atténuation appropriés. Le programme d'évaluation est appuyé par des méthodologies d'évaluation du risque afin de veiller à ce que les risques pertinents liés au blanchiment d'argent, au financement des activités terroristes et aux sanctions, ainsi que les contrôles d'atténuation connexes soient évalués de façon fiable et uniforme à l'échelle de l'entreprise.

Contrôle préalable à l'égard des clients

Le contrôle préalable à l'égard des clients est un élément de base d'un programme efficace en matière de sanctions et de LBA/LFAT, car il constitue la façon dont la banque repère et évalue les clients lorsque des contrôles préalables renforcés sont requis. Les exigences du programme de contrôle préalable à l'égard des clients de la banque, y compris les contrôles préalables renforcés, respectent les exigences juridiques et réglementaires dans les régions où la Banque CIBC exerce ses activités.

Le programme de contrôle préalable à l'égard des clients de la Banque comprend ce qui suit :

- L'identification des clients est fondée sur des documents sources indépendants et fiables, ainsi que sur l'identification des propriétaires bénéficiaires importants et des parties contrôlantes.
- Cote de risque du client.
- Politiques et procédures officielles pour les clients à distance, y compris la certification des documents présentés et la prise de contact indépendante avec le client par la banque.
- Atténuation des risques liés au financement des activités terroristes (FAT) au moyen d'un examen des clients et de leurs activités transactionnelles en les comparant aux listes de vérification des terroristes et aux indicateurs de financement des activités terroristes et soumission à un autre palier d'intervention des dossiers suscitant des préoccupations liées au risque de financement d'activités terroristes, au besoin.
- Mesures visant à repérer les parties assujetties à des sanctions et les autres risques de sanctions, notamment la vérification des clients et des opérations en les comparant aux listes de sanctions, un processus de soumission à un autre palier d'intervention pour les concordances possibles, l'évaluation du risque lié aux sanctions, le contrôle préalable et la formation.
- Mesures visant à repérer les personnes politiquement exposées (PPE) et les autres clients à risque élevé qui font l'objet de mesures spéciales, notamment l'identification, des examens périodiques, une surveillance, un contrôle préalable renforcé et l'approbation de la haute direction, au besoin.

Surveillance et production de rapports continus

La Banque CIBC effectue une surveillance continue des opérations et des relations avec ses clients au moyen de solutions de surveillance avancées. Au besoin, elle déclare les opérations et les activités réglementaires et suspectes aux organismes de réglementation pertinents dans les régions où elle exerce ses activités.

Programme de formation

La Banque CIBC tient à jour un programme de formation obligatoire complet qui est révisé annuellement et mis à jour en fonction des lois actuelles sur la LBA/LFAT et les sanctions, des exigences réglementaires et des politiques et normes de l'entreprise. Les employés à l'échelle de la Banque CIBC, ainsi que ceux qui agissent au nom de la Banque CIBC, doivent suivre une formation axée sur la LBA/LFAT et les sanctions, qui comprend des séances de formation sur ordinateur avec une vérification de la compréhension au moyen d'une autoévaluation. Le conseil d'administration et la haute direction suivent également une formation sur les responsabilités de surveillance liées à la LBA/LFAT et aux sanctions.

Tenue et conservation des dossiers

Les programmes en matière de sanctions et de LBA/LFAT contiennent des exigences en matière de tenue et de conservation des dossiers, conformément aux lois applicables.

Essais indépendants

Le groupe Vérification interne de la Banque CIBC effectue des essais indépendants de ses programmes en matière de sanctions et de LBA/LFAT afin d'assurer la conformité et l'efficacité des contrôles.

Michael Donovan

Premier vice-président et chef, Lutte contre le blanchiment d'argent (CLBA), Banque CIBC
Février 2024